inférieure des coccigiens, et produisent par leur contraction l'abaissement de la queue.

L'*opération de la queue à l'anglaise* consiste à couper une partie de chacun de ces muscles abaisseurs près de l'origine de la queue, afin que leur action d'abaissement ne se faisant plus sur cet appendice, les muscles releveurs se trouvent sans antagonistes, et que leur moindre contraction produise le redressement de la queue, comme chez les chevaux de race distinguée et énergique (barbes, arabes, etc.). C'est donc pour que le cheval *porte bien* la queue, pour qu'il la tienne horizontale, ou à peu près, pendant l'exercice, qu'on pratique cette opération dite de la *queue à l'anglaise*, parce qu'elle a été pratiquée d'abord par des maquignons anglais.

Dans l'origine, on se bornait à la section partielle des muscles abaisseurs; plus tard on a remarqué que, malgré cette section, certains chevaux très-mous n'avaient pas encore la force de tenir leur queue *en trompe*, à cause de la résistance que leur opposait encore le poids que représentait l'extrémité de la queue. On a imaginé alors d'*écourter* les chevaux après les avoir *niqueté* (coupé les muscles abaisseurs). Aujourd'hui, c'est la double opération du *niquetage* et de *l'écourtage* qui est généralement désignée sous le nom de *queue à l'anglaise*. Comme on le voit, ce ne fut d'abord que des chevaux peu énergiques que l'on *anglaisa;* mais bientôt la mode s'en répandit, et, aujourd'hui, beaucoup de propriétaires ont la manie de faire anglaiser des chevaux dont il suffirait de raccourcir un peu l'extrémité de la queue, pour la leur faire porter convenablement.

Ainsi, en règle générale, c'est certainement tarer un cheval de race et réellement énergique que de le faire niqueter; c'est tarer un cheval qui a encore quelque vigueur que de le faire écourter complétement après l'avoir fait niqueter; ainsi ce ne doit être que sur des chevaux véritablement mous que cette opération doit être pratiquée : encore n'est-on pas certain, quand leur mollesse est extrême, qu'ils porteront bien la queue après avoir été anglaisés. Il est aussi des chevaux dont la conformation est telle, qu'en supposant même leur queue portée en trompe, ce port serait peu gracieux à cause de cette conformation; ce sont ceux dont la croupe est *coupée* ou très-*avalée*. Il faut donc tenir compte de l'état de force ou de faiblesse de son cheval, et de sa conformation particulière, avant de se décider à le faire opérer.

L'opération, bien que simple en apparence, offre cependant assez de difficultés dans son exécution pour empêcher un propriétaire prudent de la pratiquer lui-même à son cheval, alors surtout que cet animal est de quelque valeur. Je ne dirai donc que quelques mots du manuel opératoire.

Le cheval doit être à jeun; on l'opère debout, les deux membres postérieurs étant entravés par un lacs à deux entravons, ou l'un des deux relevé et porté en avant avec une plate-longe; la tête tenue haut avec un long tord-nez. L'opérateur, placé derrière l'animal, relevant la queue avec la main gauche et la renversant sur la croupe où elle est encore contenue par la main d'un aide; l'opérateur, dis-je, tenant dans sa main droite le bistouri à tranchant concave, appellé *bistouri à queue à l'anglaise* (*fig.* 189), dont il tourne le tranchant en dehors, coupe en travers le muscle abaisseur du côté droit, qu'il attaque d'abord de son côté interne, à trois travers de doigt de la naissance de la queue, et qu'il contourne de manière à interrompre complétement sa continuité, sans toutefois blesser les os coccigiens avec l'instrument dont la pointe doit passer très-près de ces os pour couper entièrement le muscle. Après cette première incision, il en fait une seconde sur le même muscle à deux travers de doigt plus en arrière. Si cette seconde incision est bien faite, la portion du muscle comprise entre les deux incisions vient se montrer entre les lèvres de la première. Il en fait encore une troisième à deux travers de doigt en arrière de la seconde; puis, il agit de la même manière sur le muscle abaisseur du côté gauche. En opérant sur ce second muscle, il doit avoir soin que les incisions qu'il y pratique correspondent bien à celles faites sur le muscle droit. Chacune des incisions doit avoir tout au plus un pouce à un pouce et demi de longueur; et celles d'un côté doivent être distantes de celles qui leur correspondent du côté opposé d'au moins un demi-pouce (*fig.* 185). Je ne dois pas oublier de dire que, pour opérer sur le muscle du côté gauche, l'opérateur doit retourner le tranchant du bistouri en dedans, à moins que de ce côté il n'opère de la main gauche. Afin de mieux découvrir les portions de muscle qui font saillie au dehors, et pour pouvoir mieux les extraire, on fait sur le milieu de la lèvre inférieure des deux incisions par lesquelles ces portions tendent à sortir, une nouvelle incision plus petite qui lui est perpendiculaire, de manière que les deux incisions réunies figurent à peu près un T. C'est alors qu'on saisit avec les pinces les portions de muscle dont je viens de parler et qu'on les excise en entier avec le bistouri.

Le sang s'écoule quelquefois avec abondance par les deux incisions les plus voisines de la base de la queue; cependant ce sang s'arrête ordinairement après que celle-ci a été *mise à la poulie*.

Voici, en deux mots, en quoi consiste cet appareil : La place qu'occupera l'animal après l'opération a dû être préparée d'avance; elle doit être limitée par des barres et n'avoir pas plus de 3 pieds à 3 pieds et demi de largeur. Sur la partie du plafond correspondant à la naissance de la croupe de l'animal a été suspendue, par une corde d'environ un demi-pied de long, une poulie roulant bien dans sa châsse et dont la gorge soit assez large pour recevoir un cordeau de la grosseur du petit doigt. En arrière de cette première poulie, sur la même ligne à 3, 4 ou 5 pieds de distance, a été fixée au plafond une autre poulie de la même grosseur, mais non suspendue par une corde. Le cordeau qui devra passer dans ces poulies présente à une de ses extrémités, celle qui s'attachera à la queue, une petite ganse de deux pouces d'ouverture; à l'autre extrémité est lié un sachet en toile pouvant contenir à peu près 7 à 8 livres de terre ou de sable. La longueur de ce cordeau doit être telle, qu'en supposant l'extrémité à ganse attachée au